



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/19136
15 septembre 1987

ORIGINAL • FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 14 SEPTEMBRE 1987, ADRESSEE AU PRESIDENT DU
CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU TCHAD
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Dans sa lettre en date du 8 septembre 1987 (S/19112), le porte-parole du terroriste international Kadhafi se livra à un mensonge scandaleux et impudent visant, encore une fois, à détourner l'attention de la communauté internationale sur la nature véritable du conflit qui oppose le Tchad à la Libye.

En présentant la contre-offensive des Forces armées nationales tchadiennes (FANT) du 5 septembre 1987 contre la base militaire aéroterrestre libyenne d'agression avancée du Maaten As Sarra comme un plan impérialiste inavoué dirigé contre la sécurité et l'intégrité territoriale de la Libye, le régime fasciste de Kadhafi tente, fébrilement, d'inverser les rôles et les responsabilités qui lui incombent dans l'escalade actuelle.

En effet, c'est en repoussant l'attaque des hordes sauvages libyennes sur la localité d'Ounianga Kebbir que les FANT ont pourchassé les envahisseurs jusqu'à la base de Maaten As Sarra, tête de pont d'où partent quotidiennement les bombardiers qui vont accomplir leur sinistre besogne au Tchad.

Le Tchad n'a donc usé que de son droit de légitime défense et de son droit de poursuite.

D'autre part, agressé au mépris de toutes les normes régissant les relations entre Etats, le Tchad a, conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, fait appel à la France et aux pays frères et amis pour l'aider à défendre sa souveraineté, son indépendance et son intégrité territoriale. Il est par conséquent surprenant de noter que la Libye, non contente d'agresser de manière permanente le Tchad, aille jusqu'à s'ingérer dans ses affaires intérieures en demandant le retrait des troupes françaises, venues à la demande du Gouvernement légitime du Tchad. Un diktat, en somme!

Il y a lieu de s'interroger sur la nature de la prétendue agression tchadienne quand Kadhafi lui-même déclare que "nous (Libyens) sommes en mesure de désarmer toute la population tchadienne du Nord au Sud, jusqu'au dernier couteau".

La Libye, sanctuaire du terrorisme international, se lance aujourd'hui à corps perdu dans l'intoxication et la désinformation en affirmant grossièrement que la France et les Etats-Unis d'Amérique sont intervenus directement dans les hostilités. Par cette assertion mensongère, la Libye cherche-t-elle à minimiser les capacités des FANT à défendre les frontières que le Tchad a méritées de la colonisation?

Le régime terroriste de Tripoli, qui perpétue son agression contre le Tchad, devrait plutôt réfléchir par sept fois avant d'oser lancer de si péremptores et gratuites affirmations. Le monde entier n'ignore plus aujourd'hui la participation de mercenaires de toutes nationalités et de conseillers militaires étrangers dans les tentatives libyennes d'anéantissement du Tchad.

Qui plus est, nul n'ignore les noms des fournisseurs en armes abondantes de tous calibres que les Libyens ne cessent d'abandonner dans les défaites cuisantes que leur infligent si souvent les vaillants combattants des FANL. Pour autant, le Tchad n'a jamais impliqué ces pays dans les actes criminels que Kadhafi et sa clique perpétuent au Tchad.

Ceci étant, la Libye n'est donc aucunement fondée à exiger un quelconque retrait des forces venues à la demande du Gouvernement légitime de la République du Tchad.

Les menaces que le représentant du régime fasciste de Tripoli profère contre le Tchad doivent interpellier la conscience de la communauté internationale, qui trouve là la preuve supplémentaire que le régime libyen est notoirement hors-la-loi.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire publier le texte de la présente comme document du Conseil et de la verser dans le dossier Tchad/Libye dont le Conseil reste saisi.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) El-Hadj Mahamat Ali ADOUM

